



SYMPOSIUM RIO+10 EN BELGIQUE

Le fossé entre engagements et politique

Le 14 juin 2001, le CFDD a organisé le symposium Rio+10 en Belgique: fossé entre engagements et politique. En organisant ce symposium, le conseil poursuivait un double objectif : mettre en avant les obstacles qui, selon ses membres, sont les plus importants à la mise en pratique du développement durable en Belgique et formuler des propositions visant à améliorer cette situation. Dans la matinée, les quelque deux cents participants ont eu l'occasion d'écouter, entre autres, le discours remarquable du Prince Philippe, président d'honneur du CFDD, et celui du Secrétaire d'Etat Deleuze. L'après-midi, quatre groupes de travail se sont penchés sur les obstacles politiques, économiques, culturels et sociaux au développement durable. Ils ont également formulé des propositions politiques permettant de réduire le fossé entre les engagements et la politique. Le Ministre Vande Lanotte prononça le discours de clôture. Le CFDD va durant les prochains mois mettre à profit les résultats du symposium dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable. Ce sommet, organisé par les Nations Unies, aura lieu à Johannesburg en septembre 2002, dix ans après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Le CFDD Info publie ci-dessous quelques lignes de force et quelques extraits des discours prononcés lors du symposium.

Le Prince Philippe, président d'honneur du CFDD, commence par mettre l'accent sur l'énorme bien-être matériel que l'Union européenne a atteint aujourd'hui et sur les possibilités pour l'homme de s'épanouir. Mais il ajoute tout de suite que cette situation ne peut pas nous fermer les yeux sur deux grands problèmes. "Le premier problème est social. D'un point de vue mondial, la répartition est tout sauf équitable. (...) Le second problème est d'ordre écologique. Nous n'avons pas été suffisamment sensibles à la pression toujours croissante que la production et la consommation exercent sur les ressources de la terre." Selon le Prince Philippe, la perspective d'une population mondiale croissante qui consomme plus signifie aussi l'augmentation de la pression sur l'environnement. Ceci constitue un défi énorme pour les années à venir. Il est nécessaire de prendre beaucoup plus

conscience des conséquences de notre mode de vie non durable pour les générations futures.

Depuis 1992, année où les Nations Unies ont organisé leur conférence sur l'environnement et le dévelop-

pement, beaucoup d'autorités, entreprises, organisations sociales et institutions scientifiques nationales et internationales ont inscrit le développement durable dans le cadre de leur mission et de leurs plans de politique. "Mais le fossé entre les intentions politiques et la réalité, entre les paroles et les actes est encore particulièrement grand", estime le Prince Philippe. Et "en fait, ceci n'est pas si étonnant". Le président d'honneur du CFDD avance deux raisons qui pourraient expliquer cette situation : "D'abord, on peut se demander si la définition du développement durable n'est pas trop générale pour mener à une action concrète." Ensuite, "le développement durable (est) ... une notion complexe. Il n'est pas simple d'aborder d'une manière intégrée les aspects économiques, sociaux et écologiques d'un problème". A l'avenir, une approche intégrée et mondiale sera de plus en plus nécessaire. "Personne, ni dans les



Nous n'avons pas été suffisamment sensibles à la pression toujours croissante que la production et la consommation exercent sur les ressources de la terre.

**Le Prince Philippe,
président d'honneur du CFDD**

pays du tiers-monde, ni dans les riches pays du Nord, ne peut échapper aux conséquences dramatiques d'une négligence continue de l'environnement, d'un mode de vie non durable. Personne ne peut dire : le développement durable, ce n'est pas pour moi."

Engagement de chacun

Le Prince Philippe insiste sur le fait que pour réaliser un développement durable, l'engagement de chacun est nécessaire, à commencer par celui de l'autorité. "Les gouvernements et les parlementaires peuvent certainement promouvoir le développement durable par le développement de stratégies, la promulgation de lois et la ratification d'accords internationaux". Avec la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, la Belgique fut d'ailleurs un des premiers pays à créer un cadre institutionnel pour le développement durable.

Les efforts de l'autorité en matière de développement durable ne sont pas nécessaires uniquement au niveau national, mais aussi au niveau mondial. "Mais sans le

recours à la société civile, sans l'implication personnelle de tous les citoyens, les résultats seront décevants." Tous les intéressés ou "stakeholders" ont un rôle à jouer. D'ailleurs, dix des quarante chapitres de l'Agenda 21 leur sont consacrés.

Depuis 1992, les *organisations non gouvernementales* ont encore renforcé leur rôle. Le Prince Philippe cite à titre d'exemple l'ong FUNDECOR. Cette organisation, originaire du Costa Rica, a reçu le Prix International Roi Baudouin pour le Développement 2000 pour son action en faveur de la protection et de l'exploitation durable des forêts tropicales. Les *entreprises* peuvent contribuer au développement durable par, entre autres, la réduction de l'utilisation de matières premières, l'économie d'énergie et la valorisation des déchets dans la production. En travaillant de concert avec les organisations patronales, les *syndicats* doivent rechercher de nouvelles formes de production durable et sensibiliser leurs membres au développement durable. Les *organisations de consommateurs* ont également un rôle à jouer. Les consommateurs peuvent demander des biens produits durablement et

encourager ainsi ces produits. Enfin, plusieurs *chercheurs* travaillent à des projets de recherche en matière de développement durable.

Tous ces groupes sont représentés au sein du CFDD. Selon son président d'honneur, le conseil a "en peu de temps clairement prouvé son utilité en tant qu'organe d'avis et plate-forme de concertation entre l'autorité et les représentants de la société civile". Il souligne à ce propos le fait que le développement durable s'accompagne de conflits d'intérêts. "Toute décision allant dans le sens du développement durable nécessite un arbitrage entre considérations économiques, écologiques et sociales. Un dialogue franc et constructif entre "stakeholders", tel qu'il se déroule au sein du conseil, aide à la recherche de solutions qui font le plus de gagnants et le moins de perdants possible."

Le Prince Philippe termine son discours par quelques considérations sur les droits de l'homme : "Le développement durable nous invite (...) à réfléchir au concept des droits de l'homme. Des droits qui ne sont pas seulement mes droits, mais aussi ceux de mon voisin et ceux des générations futures. (...) Nous ferons avancer la cause des droits de l'homme si nous acceptons de considérer la portée universelle de nos gestes envers la nature, (...) si nous réfléchissons aux conséquences de nos gestes pour l'ensemble de l'humanité." S'astreindre à ceci, c'est faire preuve de civisme.

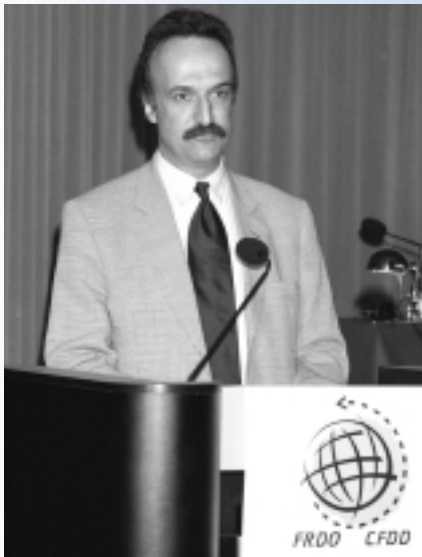


Un dialogue franc et constructif entre stakeholders, tel qu'il se déroule au sein du conseil, aide à la recherche de solutions qui font le plus de gagnants et le moins de perdants possible.

Faire face aux conséquences de nos actes pour la nature et pour l'ensemble de l'humanité, c'est faire preuve de civisme.

**Le Prince Philippe,
président d'honneur du CFDD**

Priorités du gouvernement



Il n'y a pas d'alternative au Protocole de Kyoto, qui constitue un premier pas vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Olivier Deleuze

Le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Olivier Deleuze, a exposé les priorités en matière de développement durable de la Présidence belge de l'Union européenne durant la deuxième moitié de 2001. Le dossier des changements climatiques est prioritaire pour Olivier Deleuze. Le Protocole de Kyoto constitue un premier pas vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette étape est particulièrement importante du point de vue politique et juridique et peut ouvrir la voie à des réductions plus ambitieuses dans l'avenir. Le Secrétaire d'Etat renvoie aussi à la stratégie de développement durable de l'Union européenne. Dans ce domaine, la priorité de la Belgique est la mise en œuvre des décisions du Conseil européen de Göteborg et la concrétisation de cette stratégie. La société civile pourra largement participer à ce processus. Durant les prochains mois, la Belgique va aussi travailler à l'élaboration des positions communautaires en préparation du sommet de Johannesburg.

Sur le site web du CFDD (> publications > journées d'étude), vous pouvez trouver le texte complet des discours du Prince Philippe, du Ministre Vande Lanotte et du Secrétaire d'Etat Deleuze ainsi que d'autres textes présentés lors du symposium Rio+10.

Le Vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale, Johan Vande Lanotte, prononça le discours de clôture du symposium Rio+10. Il exposa entre autres quelques lignes de politique et des projets de mesures qui ressortissent à ses compétences. En ce qui concerne son premier domaine de compétences, le budget fédéral, le ministre s'est prononcé sur "l'introduction d'une perspective développement durable dans la préparation de la politique". De ce fait et à l'avenir, une réorientation des moyens



budgétaires disponibles vers des programmes et des projets en matière de développement durable doit être possible. Ensuite, le ministre a plaidé pour une "motivation (...) en termes de développement durable" et une évaluation des nouvelles initiatives dans le cadre du contrôle budgétaire. Il a aussi attiré l'attention sur l'augmentation annuelle substantielle des moyens pour la coopération au développement. En matière d'intégration sociale, le deuxième pilier de ses compétences, il a fait référence au "plan d'action national en matière de pauvreté et d'inclusion sociale". En ce qui concerne son troisième domaine de compétences, l'économie sociale, il estime que celle-ci a aussi sa place dans la problématique du développement durable. Il s'agit entre autres d'initiatives visant à permettre à des groupes sociaux déterminés de participer au processus du travail. Pour conclure, le ministre Vande Lanotte a rompu une lance en faveur d'un Agenda 21 local. Pour une grande partie de la population, le développement durable reste assez abstrait. Le niveau local est le plus adapté pour concrétiser le développement durable et y associer la population. ■

Une perspective de développement durable peut être introduite dans la préparation du budget.

Le Vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale, Johan Vande Lanotte

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes ont également une fonction de forum : ils organisent par exemple des journées d'étude pour favoriser le débat sur le développement durable.

Le groupe de travail *Energie et Climat* discute pour le moment les accords volontaires entre l'autorité et les entreprises dans le cadre de la politique climatique. Le groupe formulera aussi pour la fin octobre un avis sur le plan climat national.

Le groupe de travail *Plan fédéral* a organisé en collaboration avec le groupe de travail *Relations internationales* le symposium sur Rio+10 en Belgique. Avant cela, le groupe a formulé un avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne.

Le groupe de travail ad hoc *Organismes génétiquement modifiés* a organisé fin du mois de mars un séminaire sur les OGM, le tiers-monde et la recherche scientifique. Actuellement, le groupe finalise l'avis sur les OGM et le tiers-monde.

Le groupe de travail *Relations internationales* prépare un avis sur la défédéralisation de la coopération au développement belge. A côté de cela, le groupe a lancé les discussions sur les notes stratégiques dans le cadre de la coopération bilatérale directe. La loi sur la coopération internationale belge prévoit en effet que le CFDD doit formuler un avis sur ces notes stratégiques.

Le groupe de travail *Normes de produits* a formulé durant les mois écoulés plusieurs avis sur les

normes de produits. Le groupe a également préparé l'avis sur le Livre Vert de la Communauté européenne sur la politique intégrée de produits.

Le groupe de travail *Sensibilisation et communication* travaille à la préparation de la deuxième enquête sur la base sociale du développement durable (la première fut menée en 1999 à la demande du CFDD).

Le groupe de travail *Recherche scientifique développement durable* a élaboré un avis sur le Livre Blanc de la Commission européenne : "*Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques*". Le groupe prépare, pour la fin 2001, un avis sur des indicateurs pour le développement durable. ■

NOUVELLES PUBLICATIONS

Six avis, le rapport annuel 2000 et un dépliant de présentation

L'assemblée générale du CFDD a approuvé trois avis le 24 avril et autant le 22 mai 2001:

- Avis sur les substances et préparations dangereuses (27ème adaptation de la directive de l'Union européenne) ;
- Avis sur les méthodes de mesure concernant la teneur en plomb des essences et la teneur en soufre du gasoil-diesel;
- Avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne;
- Avis concernant le Livre Vert de la Commission européenne sur *la politique intégrée de produits*;
- Avis sur le Livre Blanc de la Commission européenne : "*Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques*";
- Avis relatif au tributylétain.

En mai, le conseil a aussi approuvé son rapport annuel 2000 et en juin, il a publié un dépliant de présentation.

Vous pouvez obtenir ces documents auprès du secrétariat du CFDD. Toutes les publications figurent également sur le site web du conseil (<http://www.belspo.be/frdocfdd/>).



CFDD
Conseil Fédéral du Développement Durable
rue des Aduatiques 71-75
B-1040 Bruxelles
Téléphone : +32-2-743 31 50
Fax : +32-2-743 31 59
E-mail : mail@frdo-cfdd.fgov.be
Site web : <http://www.belspo.be/frdocfdd/>

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles de *CFDD Info* avec mention de la source est autorisée.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.
Editeur responsable: Catherine Mertens